

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 juin 2010

L'Association des maires ruraux de France (AMRF) et RTE s'associent pour renforcer les synergies entre les communes rurales et le réseau de transport d'électricité

Vanik Berberian, Président de l'AMRF et Maire de Gargillesse-Dampierre (36), et Dominique Maillard, Président du Directoire de RTE, ont signé ce jour une convention de partenariat pour trois ans. Cet accord vise à renforcer la compréhension et la connaissance des enjeux respectifs de l'AMRF et de RTE, autour de thématiques communes comme l'acceptabilité des infrastructures, la sécurité des personnes à proximité des lignes électriques ou encore la revitalisation des territoires ruraux.

En transportant l'électricité dans toutes les régions de France, le réseau électrique de RTE est une composante indispensable d'un aménagement équilibré du territoire, notamment pour les communes rurales. En effet, près de 90% des 100 000 km de lignes électriques à haute et très haute tension se situent en milieu rural et 60% des communes traversées sont rurales.

Avec la signature de cette convention, les échanges d'informations sur les projets relatifs au développement du réseau de RTE seront facilités : les élus de l'AMRF mettront à disposition de RTE leurs connaissances liées au tissu institutionnel et aux spécificités des territoires ruraux, et ils pourront en retour se familiariser avec les évolutions du marché de l'énergie et son organisation régionale, nationale et européenne.

Cette convention prévoit également de faciliter la concertation en amont des projets de RTE en milieu rural, afin d'aboutir à des solutions durables, respectueuses des hommes et de leur environnement. A cet effet, RTE présentera aux élus les moyens qu'il déploie pour l'insertion de ses ouvrages et ses actions menées en faveur de la faune et de la flore aux abords des lignes électriques.

Les maires ruraux seront par ailleurs sensibilisés à la sécurité des personnes qui vivent, travaillent ou ont des activités de loisirs à proximité des lignes électriques.

Enfin, cette convention permettra à RTE de présenter aux élus ruraux sa contribution à la résorption de la fracture numérique : par le biais de sa filiale @RTERIA, RTE propose en effet des solutions telles que l'accès au haut débit grâce à l'utilisation des points hauts de son réseau ou le déploiement de fibres optiques sur ses lignes électriques.

RTE est l'opérateur du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (ERDF et les entreprises locales de distribution) ou industriels directement raccordés au réseau de transport. Avec 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 45 lignes transfrontalières, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe. RTE a réalisé un chiffre d'affaires de € 4 130 millions en 2009 et emploie environ 8500 salariés.

Depuis toujours dans un esprit militant, l'Association des Maires Ruraux de France fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3500 habitants partout en France. L'association s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Créée en 1971, l'AMRF rassemble ainsi près de 10000 maires ruraux, regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques. En quelques années, l'AMRF s'est ainsi imposée comme le représentant spécifique du monde rural auprès des décideurs comme des grands opérateurs nationaux. De la lutte pour le maintien des services publics en milieu rural à la promotion de l'école numérique, l'AMRF est à l'avant-garde d'une ruralité vivante et moderne.